



Conseil Municipal de la Commune de HADOL

Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal

Séance du jeudi 21 septembre 2023 à 20h00

Présidence : M. Jean-François CLASQUIN, Maire

Présents : CLASQUIN J-F, HUREL-MATHIEU C, DEVAUCHELLE E, BOIGEY-DIEMER M, MAIRE P, MILLION E, AUBERTIN V, BREGIER T, COLIN B, COURTOIS-PAULUS A, FRESSE A, GABRION J-M, JACQUEMIN J-F, POIRIER S, ROLLOT D, ROUSSELOT M, VANNSON M-F, VUILLEMIN C et VUILLEMIN E.

Pouvoirs : -

Secrétaire de Séance :

Madame Coralie HUREL-MATHIEU

Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Préambule de Monsieur le Maire :

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
	19	10	19	-	19

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2023 - Pas d'observations

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

BATIMENT

- 1) Internat avec restauration : Avenants aux marchés,
- 2) Rénovation de l'immeuble au 48 Place de la Mairie,

FORÊT

- 3) Travaux d'exploitation - Campagne 2023-2024 : Attribution des marchés,

AFFAIRES SCOLAIRES

- 4) Règlement intérieur de la restauration scolaire - Mise à jour,
- 5) Tarifs de la restauration scolaire,

PERSONNEL

- 6) Création d'un emploi permanent d'attaché,
- 7) Création d'emplois non permanents pour accroissement d'activité,
- 8) Adjoint Technique - Modification d'un coefficient d'emploi,

FINANCES

- 9) Facturation occupation du gymnase,
- 10) Assujettissement des logements vacants depuis plus de 2 ans à la Taxe d'Habitation,
- 11) Décision modificative N°2,
- 12) Renouvellement placement de trésorerie,

VIE COMMUNALE

- 13) Référent déontologue de l' élu local,
- 14) Schéma Départemental des Services aux familles - Convention Territoriale Globale,

PATRIMOINE

- 15) Orgue, chaire et confessionnaux de l'église - Classement au titre des Monuments historiques,
- 16) Conventions de servitude avec Enedis,
- 17) Vente parties parcelles D 1525 et 1526 - Mise à jour,
- 18) Sentiers de randonnée des Forts - Autorisation de passage et de balisage,
- 19) Relais Petite Enfance CAE- Convention de mise à disposition de locaux,

TERRAINS COMMUNAUX

- 20) Renouvellement de baux à échéance du 11.11.2023.

Informations et questions diverses.

BATIMENT

Internat avec restauration : Avenants aux marchés

Rapporteur : M. Eric DEVAUCHELLE

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE de conclure les avenants** ci-après détaillés dans le cadre des travaux relatifs à la construction de l'Internat avec restauration :

Lot n°10 - Revêtements de sols - Faïences

Attributaire : Entreprise EUROP REVETEMENTS 88220 Dounoux

Montant du marché initial : 205 362,00 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 81,70 € H.T

Montant de l'avenant n° 2 : 1 089,90 € H.T

Objet : Chambre froide ~ étanchéité sous faïences, fourniture et pose faïences.

Nouveau montant du marché : 206 533,60 € H.T

Lot n°12 - Plomberie sanitaire

Attributaire : STE NOUVELLE IMHOFF 88200 Saint Nabord

Montant du marché initial : 121 636,03 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 5 787,15 € H.T

Montant de l'avenant n° 2 : 2 890,29 € H.T

Montant de l'avenant n° 3 : 490 00 € H.T

Objet : Foyer ~ pose d'un évier.

Nouveau montant du marché : 130 803,47 € H.T

Rénovation de l'immeuble au 48 Place de la Mairie

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire rappelle les problématiques concernant les chaufferies « vieillissantes » (chaudière immeuble mairie et chaudière immeuble ancienne école) et concernant l'immeuble communal au 48 Place de la Mairie.

D'une part, ce bâtiment composé d'un logement à l'étage et d'anciennes salles de classe au rez-de-chaussée, inoccupé depuis de nombreuses années, se dégrade et, d'autre part, un projet de micro-crèche a été présenté pour l'occupation du rez-de-chaussée.

Ont été réalisés :

Une étude de faisabilité de réhabilitation en micro-crèche (CAE),

Un rapport d'audit simplifié Plan d'Action Energétique (Lorr-Enr),

Une étude de faisabilité pour la substitution d'équipements de production de chaleur à énergie fossile (EPURE INGERIERIE),

Un programme de travaux (CAE) et une évaluation des sources de subventions possibles.

Le Conseil Municipal, (12 pour, 2 contre : M.Boigey-Diemer, E.Million, 5 abstentions : M.Rousselot, S.Poirier, V.Aubertin, A.Courtois-Paulus et J-M. Gabrion)

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'immeuble communal au 48 Place de la Mairie et de remplacement des chaufferies existantes selon les descriptif et plan de financement présentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées et souhaite obtenir un état du patrimoine afin de prévoir éventuellement une cession d'immeuble ou de foncier permettant de couvrir tout ou partiellement la part de financement communal nécessaire pour mener à bien ce dossier.

FORÊT

Travaux d'exploitation - Campagne 2023-2024 : Attribution des marchés

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Suite à la consultation relative aux travaux d'exploitation en forêt communale - Campagne 2023-2024, une offre a été reçue pour chaque lot.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE de retenir** les opérateurs économiques suivants :
 - Lot N° 1 : REMY BOIS HADOL à Hadol pour 101 800,00 € H.T
 - Lot N° 2 : REMY BOIS HADOL à Hadol pour 112 630,00 € H.T
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés ci-dessus indiqués.

AFFAIRES SCOLAIRES

Règlement intérieur de la restauration scolaire - Mise à jour

Rapporteur : Mme Coralie HUREL-MATHIEU

Note explicative de synthèse :

Le règlement intérieur de la restauration scolaire a été validé par délibération du 8 octobre 2019 puis amendé par délibération du 22 juillet 2021 en raison de la mise en place d'un logiciel de gestion.

Toutefois, il y a lieu d'y apporter quelques précisions et informations à destination des parents.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **ADOpte** le règlement intérieur de la Restauration Scolaire actualisé tel que présenté.

Tarifs de la restauration scolaire

Rapporteur : Mme Coralie HUREL-MATHIEU

Note explicative de synthèse :

Vu l'augmentation, pour l'année scolaire 2023/2024, par le prestataire fournissant les repas en liaison froide qui s'élève à 0,32€ par repas (le prix passe de 4,01€ à 4,33€) et celle des fluides,

Vu les propositions des membres de la Commission scolaire,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **FIXE le prix du repas** à la cantine scolaire, à effet du **06/11/2023**, à :

Elève (surveillance pendant la pause méridienne comprise) :

Quotient familial CAF $\leq$ à 800 : 4,70 € le repas

Quotient familial CAF $>$ à 800 ou quotient familial CAF non fourni : 4,80 € le repas

Elève disposant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour lequel les parents fournissent l'intégralité du repas :

Quotient familial CAF $\leq$ à 800 : 2,10 € l'accueil journalier

Quotient familial CAF $>$ à 800 ou quotient familial CAF non fourni : 2,15 € l'accueil journalier

Personnel de service : 4,80 € le repas

Adulte : 10,60 € le repas

- **RECONDUIT une aide par repas** de cantine scolaire, pour les jeunes hadolais **scolarisés en classe ULIS** primaire, égale au prix payé par la famille dans la limite de 8,50 € déduction faite de 4,70 € (prix repas au groupe scolaire) dont le versement sera effectué annuellement sur présentation des factures de restauration.

PERSONNEL

Création d'un emploi permanent d'attaché

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Considérant le poste à pourvoir de Secrétaire Général(e),

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L313-1, L332-8-2° et L332-9,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE la création**, à compter du 1^{er} octobre 2023, **d'un emploi permanent d'Attaché Territorial**, à temps complet,

- **PRECISE** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel.

Création d'emplois non permanents pour accroissement d'activité

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Vu la nécessité de prévoir du personnel supplémentaire pour la restauration scolaire en raison d'une augmentation significative de la fréquentation (préparation, service, surveillance et entretien),

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE de créer deux emplois non permanents** relevant du grade d'**Adjoint Technique** pour effectuer des missions d'agent de restauration scolaire et de ménage pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

Adjoint Technique - Modification d'un coefficient d'emploi

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

En raison de la reconnaissance d'un congé de longue maladie d'un ATSEM, il y a lieu d'augmenter le coefficient d'emploi d'un Adjoint Technique Territorial Titulaire faisant fonction d'ATSEM qui passerait de 21/35° à 30/35°.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE la suppression**, à compter du **01/10/2023**, d'un emploi permanent à temps non complet (21/35°) d'Adjoint Technique Territorial,

- **DECIDE la création**, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (**30/35°**) d'Adjoint Technique Territorial.

FINANCES

Facturation occupation du gymnase

Rapporteur : Mme Emmanuelle MILLION

Note explicative de synthèse :

Entendu la présentation des propositions formulées par la commission des relations avec les Associations,

Après avoir délibéré, le Conseil,

- **MAINTIENT**, pour le gymnase, pour une saison, pour les associations hadolaises, le forfait suivant : Nombre d'heures d'occupation hebdomadaire x 36 semaines x 0,88€ hors le FCHDU : Nombre d'heures d'occupation hebdomadaire x 25 semaines x 0,88€.

Assujettissement des logements vacants depuis plus de 2 ans à la Taxe d'Habitation

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

L'article 1407 bis du Code Général des Impôts permet au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants depuis plus de deux années à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE d'assujettir les logements vacants depuis plus de deux ans à la Taxe d'Habitation** sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Décision modificative N°2

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Considérant les écritures à intervenir pour la cession d'une cellule au Pôle de Santé,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **VOTE les écritures suivantes :**

Section d'investissement dépenses

2764-27 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé : + 293 100,00€

2315 - Op n°35 Travaux de voirie : - 40 800,00€

Section d'investissement recettes

2764-27 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé : + 8 100,00€

024 - Produits des cessions : + 244 200,00€

Renouvellement placement de trésorerie

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Par délibération du 28 février 1990, "un excédent de recettes d'investissement provenant de produits domaniaux exceptionnels, sans emploi dans l'immédiat » de 400 000,00 francs a fait l'objet d'un placement en OAT (Obligations Assimilables du Trésor). Il a fait l'objet de renouvellements en 1998 et 2008.

L'échéance est au 25 octobre 2023.

Renseignements pris auprès de la DDFIP des Vosges, à ce jour l'origine des fonds ne répond plus aux conditions autorisant le placement des fonds par dérogation au 3° de l'article 26-3 de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 (LOLF).

VIE COMMUNALE

Référent déontologue de l' élu local

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local,

Entendu l' exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l' unanimité,

- **DESIGNE Madame Elodie DERDAELE**, Maîtresse de conférence en droit public à la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy, **comme référente déontologue** de la commune de Hadol jusqu' au 30 juin 2026,

- **PRECISE** que Madame DERDAELE peut être saisie par tout conseiller municipal et que celle-ci exercera sa mission en toute indépendance et impartialité.

Schéma Départemental des Services aux familles - Convention Territoriale Globale

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Entendu l' exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l' unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **signer la CTG**, intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s' y rapportant, sur toute la durée de son mandat, ce qui permettra à notre commune de poursuivre son partenariat avec la Caf.

PATRIMOINE

Orgue, chaire et confessionnaux de l' église - Classement au titre des Monuments historiques

Rapporteur : Mme Marie BOIGEY-DIEMER

Note explicative de synthèse :

Entendu l' exposé,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l' unanimité,

- **CONSENT au classement de l' orgue d' Antoine Grossir**, de l' église Saint Gengoult de Hadol, au titre des monuments historiques.

Conventions de servitude avec Enedis

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Entendu l' exposé,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l' unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les **conventions pour la constitution de servitudes** au profit de la société ENEDIS ainsi qu' il suit :

- ❖ Implantation d' une ligne électrique souterraine sur la parcelle sise à Hadol, section AD n°264, conformément au plan transmis,
- ❖ Implantation d' une ligne électrique souterraine sur la parcelle sise à Hadol, section A n°2229, conformément au plan transmis.

Vente parties parcelles D 1525 et 1526 - Mise à jour

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Vu la délibération 2023.4.042 du 15 juin 2023,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la cession des parcelles D 2223 (14a 98ca) issue de la parcelle communale cadastrées D 1525 et D 2226 (4a 94ca) issue de la parcelle communale D 1526 au prix de 38 000,00€ à la **SAS HOLDING COURTOIS**, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Sentiers de randonnée des Forts - Autorisation de passage et de balisage

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

- **DECIDE de surseoir** à cette demande afin de proposer l'étude d'un tracé différent.

Relais Petite Enfance CAE- Convention de mise à disposition de locaux

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Considérant l'indisponibilité de la salle précédemment mise à disposition,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de mise à disposition gracieuse des salles, au 40 Place de la Mairie, au Relais Petite Enfance de la CAE - secteur Xertigny-Arches, telle que présentée.

TERRAINS COMMUNAUX

Renouvellement de baux à échéance du 11.11.2023

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer le renouvellement des 2 baux de location de terrains communaux à échéance du 11 novembre prochain.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le recensement de la population aura lieu entre le 18 janvier et le 17 février 2024.

Un poste d'agent recenseur suppléant est encore à pourvoir, candidature à transmettre en Mairie.

Lecture est faite des devis validés.

Il est signalé que suite à du vandalisme, la porte du préau de l'école du centre a été ôtée.

La séance est levée à 22h30.